

Fiche descriptive des indicateurs du PGRI 2022-2027

Date :	4e trimestre 2022
N° indicateur	Nom de l'indicateur
5	Suivi du nombre d'actions de gestion des écoulements dans les PAPI

Fiche documentaire	
Question(s) évaluative(s) associée(s)	Le PGRI contribue-t-il à favoriser les solutions fondées sur la nature pour agir sur les aléas d'inondation ?
Objectif(s) du PGRI concerné(s)	2–Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages
Sous-objectif(s) du PGRI concerné(s)	2A – 2B – 2C – 2D – 2E
Disposition(s) concernée(s)	Toutes les dispositions sauf 2A2- 2B2 - 2B3
Titre de la disposition (si besoin)	
Thématiques concernées	Ralentissement dynamique - Restauration des fonctionnalités naturelles des milieux – ZEC - Milieux humides – Espaces côtiers – Lutte contre le ruissellement
Service responsable de l'indicateur	DRIEAT/SPPE/MSEP

Fiche descriptive

Fiche descriptive			
Type d'indicateur	Suivi	Cible 2027	Sans objet
Unité de mesure	Nombre		
Périodicité de la mesure	Triennal		
Données de base	Base SAFPA		
Sources des données de base	Outil web de « Suivi Administratif et Financier des PAPI » (SAFPA)		
Modalités de collecte des données de base	Extraction des données de la base SAFPA pour les PAPI (programme d'actions de prévention des inondation) ou PEP (programme d'études préalables) du bassin Seine-Normandie		
Modalités de calcul de l'indicateur	<p>1- Comptabiliser le nombre d'actions (études, travaux) de gestion des écoulements de chaque PAPI (ou PEP) (axe 6 des PAPI) par la DRIEAT.</p> <p>2- Faire par la DRIEAT un tableau de synthèse PAPI par PAPI en séparant chacun des items et si possible, les études des travaux.</p> <p>3- Adresser par la DRIEAT un tableau individualisé aux DDT-M concernées, les invitant à associer les porteurs de PAPI, pour compléter puis valider les données.</p> <p>4- Mettre à jour le tableau à l'échelle du bassin par la DRIEAT après retour.</p> <p>5- Déterminer le nombre total d'actions.</p>		
Tendance souhaitée	Hausse		
Résultats	2022	2024	2027
	130		
Commentaire	<p>Une valeur de 99 avait été déterminée lors de l'évaluation du PGRI 2015-2021, en 2020. Elle a été reprise en 2022. Ont été pris en compte les données de la base SAFPA. L'indicateur prend ainsi en compte 24 PAPI ou PEP recensés dont 7 sont clôturés. Ils se répartissent comme suit : 2 Plans de submersion rapide (PSR), 12 PAPI d'intention ou PEP, 12 PAPI. Les données de base correspondent a priori à des actions prévisionnelles (modifiées éventuellement après avenant). Sur un des PAPI, les données n'ont pu être récupérées. A ce stade, le nombre d'actions d'études (83) est beaucoup plus important que le nombre d'actions de travaux (47). Ceci s'explique en partie en raison du nombre de PAPI d'intention ou de PEP.</p>		